

CONSEIL SCIENTIFIQUE du CNCI-PHARMACIE

Conformément à la législation en vigueur concernant la pharmacie en France, le Conseil Scientifique du Conseil National du Concours de l'internat en Pharmacie retient les règles suivantes, qui sont observées lors de la création des épreuves des concours :

1. Le respect de l'AMM du médicament,
2. L'application des recommandations de l'HAS et/ou de l'ANSM,
3. En cas d'absence de recommandations HAS et/ou ANSM, l'application des recommandations et des pratiques en vigueur des sociétés savantes.

Les nouvelles recommandations sont prises en compte jusqu'au 30 juin de l'année du concours.

Publiées après cette date, ces recommandations ne seront pas prises en compte.

N.B. : En conséquence, les valeurs attendues du cholestérol-LDL (objectifs thérapeutiques) figurant dans le document « Valeurs biologiques usuelles, 9ème édition, novembre 2009 » sont désormais obsolètes.